



Licenciée pour un ronde non effectuée es ce une faute grave

Par **Luluten**, le **04/04/2019** à **23:57**

Bonsoir, agent d'incendie et travaillant de nuit devant faire 6 rondes entre 22h et 4h du matin je n'ai pas effectué la ronde de 4h j'ai été licenciée pour faute grave sans préavis et indemnités quels sont mes recours es ce une faute simple ou grave j attends énormément de vos réponses

Par **janus2fr**, le **05/04/2019** à **07:56**

Bonjour,

C'est l'employeur qui qualifie la faute, ici il a considéré que c'était une faute grave, ce qui peut se comprendre.

Seul le conseil des Prud'hommes peut éventuellement requalifier la faute s'il est saisi...